

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de
LA TOUR DU PIN

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**
N° 32-2026

Séance du 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux du mois de juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, DUPUI Jean-Baptiste, TOURNIER Caroline, VEGNANT Karine

Date de :

- La convocation : 28/05/2026
- l'affichage : 28/05/2026

Absent(s) excusé(es) :

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

OBJET : LOCAL PATISSERIE au 418 ROUTE D'OPTEVOZ – SUSPENSION LOYERS JUIN à AOUT 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Isabelle LANCE doit cesser temporairement son activité « Les Délices de Rosalys » dont le local commercial est sis 418 route d'Optevoz. Pendant cette période d'inactivité, il propose de suspendre les loyers du local de juin à août 2026.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Mr le Maire et délibéré :

APPROUVE avec 11 voix pour et AUTORISE Mr le Maire à suspendre les loyers du local commercial de juin à août 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET

Le Maire,

Serge PUYPE

